



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (FFF)

Caribbean Football Union (CFU)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)

PROCES VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2019/2020

Réunion samedi 13 juin 2020

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	▪		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	▪		
Fred MIRAM MARTHE ROSE	2 ^{ème} Vice Président	▪		
Lionel DESROSES	3 ^{ème} Vice Président	▪		
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	▪		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	▪		
Maurice VICTOIRE	Secrétaire Général Adjoint	▪		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	▪		
Raymond MARIE-JOSEPH	Vice-Président	▪		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 11h00, déclare que le Conseil de Ligue, réuni en bureau en visioconférence, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour

1. Répartition des Poules du championnat de Régionale 1 au titre de saison 2020/2021

Vu la décision n°52 du Conseil de Ligue en date du 22 mai 2020

Vu la décision du Conseil de Ligue en date du 22 mai 2020 relative aux modalités de répartition des équipes du Championnat de Régionale 1 dans 2 poules selon des critères sportifs,

Considérant qu'au titre de la saison 2020/2021 qu'il convient de répartir les 16 équipes du championnat de Régionale 1 dans deux poules A et B,

Considérant que 16 équipes participeront au championnat de Régionale 1 au titre de la saison 2020/2021,

Considérant conformément à la décision du Conseil de Ligue que cette répartition se fera selon des critères sportifs,

Décide que :

- la répartition des équipes de Régionale 1 pour la saison 2020/2021 dans les 2 poules se fera le lundi 15 juin 2020 à 18h0 au siège de la Ligue de Football de Martinique
- ce tirage au sort se fera en présence d'un huissier de justice,
- les équipes hors promus seront classées de 1 à 13 selon des critères sportifs arrêtés sur les 3 dernières saisons y compris la saison 2019/2020,
- 4 chapeaux seront constitués:
 1. Chapeau 1 : Les 3 promus
 2. Chapeau 2 : Equipes classées de la 5^{ème} à la 13^{ème} place
 3. Chapeau 3 : Equipes classées 3^{ème} et 4^{ème}
 4. Chapeau 4 : 2 têtes de série (2 premières équipes du classement)



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)

- la répartition des équipes dans les poules A et B sera déterminée selon les modalités ci-dessous,
 1. Tirage au sort afin de déterminer la poule dans laquelle sera versée la première équipe,
 2. Affectation des autres équipes de façon alternative dans les poules B et A
 3. Répartition aléatoire des équipes du chapeau 1 (3 promus dans les poules)
 4. Répartition aléatoire des 9 clubs du chapeau 2 dans les poules A et B
 5. Répartition aléatoire des clubs du chapeau 3 (3^{ième} et 4^{ième} du classement)
 6. Répartition aléatoire des clubs du chapeau 4 (2 équipes têtes de série)

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification et dans les conditions de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h45

Le Président

Samuel PEREAU

Le Secrétaire Général

Jean Claude VARRU